

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes**

**N° AURA 2024-R-060**

**Avis relatif au Plan de Gestion de la Réserve naturelle régionale (RNR) Isles du Drac  
(38)**

Séance du 12 novembre 2024

Lors de la séance du 12 novembre 2024, le CSRPN a examiné la demande d'avis relative au Plan de Gestion de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) Isles du Drac (38). Le CSRPN souligne la bonne qualité générale du document et de la synthèse produite sur ce site particulièrement complexe.

Toutefois le CSRPN **ajourne son avis** sur ce plan de gestion de la RNR pour les raisons suivantes :

- en l'état, le plan de gestion ne présente ni la méthodologie, ni l'ensemble des données et des documents initiaux qui ont permis d'aboutir aux résultats présentés. Le CSRPN devrait trouver dans les documents (au moins en annexes) les listes complètes et, dans la mesure du possible quantitatives, des espèces à enjeux des différents groupes taxonomiques, afin que ceux-ci soient hiérarchisés de façon comparable. Cela permettrait de consolider l'évaluation patrimoniale basée sur les inventaires des différents groupes taxonomiques, des habitats et des éléments géomorphologiques remarquables. En effet, les résultats complets et détaillés du travail de définition des enjeux, ne figurent pas dans le dossier, ni les résultats des différents travaux réalisés par des bureaux d'étude. En l'état cette partie essentielle du plan de gestion demeure une boîte noire que le CSRPN ne peut analyser.
- le CSRPN doit disposer de l'ensemble de ces éléments pour pouvoir apprécier :
  - la pertinence de l'analyse de la responsabilité de la réserve ;
  - la bonne identification et hiérarchisation des enjeux.

En outre, le CSRPN **recommande** :

- dans la partie présentation du fonctionnement de l'hydrosystème, d'inclure les données relatives à la rivière de la Romanche. En effet le tronçon à l'aval de cette confluence bénéficie d'une moindre dégradation de l'hydrosystème du fait d'une hydrologie plus favorable (fréquence des crues, variations saisonnières plus proches d'un fonctionnement naturel) et des apports sédimentaires, notamment en sable mais aussi en charge de fond. Cette meilleure fonctionnalité, notamment les apports de sable, sont probablement déterminants pour la conservation d'au moins deux espèces à forts enjeux (Tridactyle panaché et Calamagrostide faux roseau) particulièrement bien représentées à l'aval de cette confluence. Il en est de même

pour deux espèces de vertébrés sur le même site, le Crapaud calamite et le Petit Gravelot pour lesquels les apports d'éléments sableux et galets doivent être également déterminants. A contrario, leur rareté à l'amont témoigne probablement des très faibles apports du Drac amont sous l'effet de la décantation dans les retenues ;

- de prévoir une carte avec la toponymie de la réserve, afin de faciliter la lecture du plan de gestion ;
- de prévoir aussi une présentation plus détaillée des actions envisagées dans le cadre du PAPI<sup>1</sup>, incluant une carte les localisant ;
- de compléter la partie sur l'effet des changements climatiques en considérant l'évolution probable de la fréquence et de l'intensité des aléas pluviométriques extrêmes qui sont susceptibles de faire évoluer les fréquences des lâchers d'eau sur le Drac et d'augmenter les apports sédimentaires, notamment via la Romanche ;
- de pousser un peu plus loin l'analyse de l'effet de l'augmentation du débit réservé du Drac sur la végétation de la bande active. Au-delà de l'indice d'humidité qui constitue un indicateur synthétique très pertinent, l'identification des cortèges d'espèces expliquant ces changements (ligneux pionniers, herbacées vivaces ou annuelles, espèces exogènes...) affinerait le diagnostic et soutiendrait éventuellement des éventuelles orientations d'évolution du débit réservé (modulation saisonnière notamment) ou de lâchers morphogènes pour contrecarrer une éventuelle dominance des cortèges d'espèces vivaces.

Le président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS



---

1 Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI).